

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 24 juin 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Réponse au vœu de Mme la Conseillère communale Inès Bortis-Bagnoud, déposé le 12 mai 2022, concernant l'aménagement d'un cheminement piéton le long de la route de Reculan

Les déplacements en mobilité douce dans la zone de Reculan sont un sujet qui préoccupe la Municipalité. Les dispositions actuelles de la voirie ne sont pas satisfaisantes, raison pour laquelle une étude préliminaire d'amélioration a déjà été réalisée. Un projet d'amélioration de la mobilité douce est prévu par la Municipalité dans ce secteur et figure au plan des investissements en 2023. Dans cette attente, la Municipalité va mandater la Police de l'Ouest lausannois pour réaliser rapidement un marquage provisoire afin de sécuriser les déplacements en mobilité douce.

2) Communalisation de la Ludothèque

Dans le cadre du départ à la retraite à fin mai 2022 de la responsable de la Ludothèque, Mme Françoise Chavaz, une réflexion a été entamée en 2021 par le Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises avec le Comité de l'association Le Dé Blanc concernant l'avenir de la structure qui fêtera au mois de septembre ses 10 ans. Au terme des discussions, il est ressorti que le modèle de fonctionnement hybride de la Ludothèque avec, d'un côté, un comité qui assume la gestion de la structure et, de l'autre côté, la Ville qui met à disposition du personnel formé (0.5 EPT) et des locaux, arrivait gentiment à son terme. Dans un souci de décharger le comité de cette lourde responsabilité mais aussi de renforcer clairement le service à la population, la Municipalité, en accord avec l'association, a décidé, d'une part, de communaliser la Ludothèque pour la fin de l'année 2022 et, d'autre part, d'augmenter les horaires d'ouverture de la structure à partir de la rentrée scolaire 2022-2023, passant de 11 à 24 heures d'ouverture hebdomadaire. Ceux-ci correspondront désormais aux horaires de la Bibliothèque. Afin de pouvoir assurer les ouvertures de prêt au public, d'organiser des soirées ou après-midis jeux mais également de participer à certaines manifestations publiques de la Commune, la Municipalité a engagé deux nouveaux ludothécaires, à savoir M. Vincent Rocher (0.65 EPT) entré en fonction le 1^{er} mai 2022 et Mme Marie-Jo Froidevaux (0.65 EPT), laquelle rejoindra son collègue à partir du 15 août 2022. Grâce à leurs compétences et réseau mais également avec un budget renforcé, la Municipalité ne doute pas que la Ludothèque communale gagnera en visibilité auprès de ses citoyens et contribuera à dynamiser les activités proposées à la population. A noter enfin que la Municipalité a salué le travail du comité en lui remettant un mérite le 11 avril 2022 et qu'après la dissolution de l'association au 31 décembre 2022, la Ludothèque compte sur la poursuite de l'engagement des bénévoles pour le soutien lors de certaines animations.

La Municipalité